

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

REPUBLIQUE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

N° 160/2020

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Objet : Dotation de
solidarité communautaire

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, dix-neuf novembre,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 novembre 2020.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de BARBENTANE : BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence), LUCIANI-RIPETTI Marina (absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie), AMIEL Cyril (absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert).

Pour la Commune de ROGNONAS : ALIZARD Dominique (absent ayant donné pouvoir à PICARDA Yves).

M. le Vice-Président délégué aux Finances expose que le conseil communautaire s'est prononcé favorablement le 23 juillet sur l'inscription au budget 2020 d'une enveloppe de dotation budgétaire de 3 000 000 € diminuée de la part d'aide communale (240 000 €) du fonds territorial d'urgence à destination des commerces et entreprises de proximité.

L'instruction des dossiers n'étant pas achevée à cette date, le conseil communautaire a approuvé le versement aux communes d'une première enveloppe de 80 %, et le versement du solde après révision du montant d'aides communales.

Le montant des aides étant aujourd'hui définitif, il convient que le conseil communal sur le nouveau montant de dotation de solidarité en découlant, afin de permettre le versement du solde de 20%.

Après exposé du rapporteur, le conseil communautaire approuve l'ajustement de la dotation de solidarité communautaire aux montants suivants, suite à l'ajustement du critère aides aux commerces :

Commune	DSC 2020 avant critère aides aux commerces	Montant définitif aides aux commerces	Montant DSC 2020
BARBENTANE	222 104 €	10 800 €	211 304 €
CABANNES	231 914 €	5 400 €	226 514 €
CHATEAURENARD	670 467 €	57 600 €	612 867 €
EYRAGUES	226 664 €	15 000 €	211 664 €
GRAVESON	251 384 €	20 400 €	230 984 €
MAILLANE	165 387 €	5 400 €	159 987 €
MOLLEGES	161 694 €	10 200 €	151 494 €
NOVES	272 797 €	11 400 €	261 397 €
ORGON	149 470 €	11 400 €	138 070 €
PLAN D'ORGON	153 142 €	7 200 €	145 942 €
ROGNONAS	209 831 €	11 400 €	198 431 €
ST-ANDIOL	187 226 €	10 800 €	176 426 €
VERQUIERES	97 921 €	2 438 €	95 483 €

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 19 novembre 2020,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

